Supreme Court of Canada

1986-87 Estimates

Part III

Expenditure Plan

86-02189/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1987-III-25
ISBN 0-660-53203-4

Canada: $3.00
Other countries: $3.60

Price subject to change without notice.

1986-87 Estimates

Part III

Supreme Court of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents. Also included are extracts from Volume II of the Public Accounts. These are provided as an aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The Table of Contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87
   1. Highlights 7
   2. Financial Summary by Activity 7
B. Recent Performance
   1. Highlights 8
   2. Review of Financial Performance 8
C. Background
   1. Introduction 9
   2. Legal Mandate 9
   3. Program Objective 9
   4. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective
   1. Environment 11
   2. Initiatives 12
   3. Update on Previously Reported Initiatives 12
   4. Program Effectiveness 12

Section II
Analysis by Activity

A. Administration 13
B. Judges' Salaries, Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges 16

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 17
   2. Personnel Expenditures 18
   3. Transfer Payments 18
B. Cost Analysis 19

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is sought in these Estimates to spend $4,466,000 in 1986-87 in support of the Supreme Court of Canada. Additional expenditures, estimated at $1,665,000 for judges' salaries, allowances and annuities, and annuities to spouses and children of judges as well as $321,000 for contributions to employee benefit plans, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
	Supreme Court of Canada		
40	Program expenditures	4,466	4,143
(S)	Judge's salaries, allowances and annuities; and annuities to spouses and children of judges	1,665	1,654
(S)	Contributions to employee benefit plans	321	297
	Total Program	6,452	6,094

Votes - Wording and amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	Supreme Court of Canada	
40	Supreme Court of Canada - Program expenditures	4,466,000

Extracts from Part II of the Estimates

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates					1985-86 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Transfer payments	Total	
Judges' Salaries, Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges	.....	1,089	.....	576	1,665	1,654
Administration	72	4,710	77	.....	4,787	4,440
	72	5,799	77	576	6,452	6,094
1985-86 Authorized person-years	69					

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
	$	$	$
Budgetary			
Vote 45 - Program Expenditures	3,956,000	4,523,767	4,504,712
Statutory - Judges' Salaries Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges	1,520,000	1,478,262	1,478,262
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	249,000	287,000	287,000
Statutory - Refunds of Amounts Credited to Revenue in Previous Years		65	65
Total Program	5,725,000	6,289,094	6,270,039

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87

1. Highlights

In 1986-87 highlights of the Supreme Court of Canada Program will be:

- maintenance of Court services through a budget of $6,452,000 and 72 person-years (see Figure 1).

2. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast* 1985-86	Change	For Details See Page
Administration	4,787	4,721	66	13
Judges' Salaries, Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges	1,665	1,654	11	16
	6,452	6,375	77	
Authorized person-years	72	71	1	

* 1985-86 forecast expenditures are $261,000 or 4% higher than oiriginally planned (see Extracts from Part II of the Estimates, page 4). This increase is due to two additional person-years and miscellaneous operating cost requirements for which approval was given to include in Supplementary Estimates ($445,000); offset by personnel cost savings ($100,000) and budgetary reductions ($64,000). The forecast expenditure under the statutory authority "Judges' Salaries, Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges" does not reflect recent amendments to the Judges' Act.

Explanation of Change: The financial requirements for 1986-87 are 1.2% or $77,000 higher than the 1985-86 forecast expenditures. This increase is primarily due to increases in salaries and contributions to employee benefit plans.

B. Recent Performance

1. Highlights

- As expected, issues related to the Constitution Act, 1982 have started to reach the Supreme Court. During 1984-85, 10% of the number of applications for leave to appeal heard raised Charter issues. The Court absorbed the additional administrative cost required to deal with these complex issues.

- Studies to solve space and environmental concerns related to the protection of the library collection have been undertaken by Public Works Canada. There were no cost implications in 1984-1985. Refer to page 12.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85		
	Actual	Main Estimates	Change
Administration	4,792	4,205	587
Judges' Salaries Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges	1,478	1,520	(42)
	6,270	5,725	545

Explanation of Change: The difference between the actual expenditures and the Main Estimates results mainly from the installation of videoconferencing equipment approved by Supplementary Estimates ($517,000) and from authorized changes to statutory authorities.

C. Background

1. Introduction

The Canadian judicial system is a hierarchial system with levels of courts in the provinces ranging from Provincial Courts to County or District Courts (called a Supreme Court of the province, or the Superior Court of Quebec, or the Court of Queen's Bench, as in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and New Brunswick) and to a Provincial Court of Appeal, the highest court in a province.

Appeals heard by the Supreme Court arise from judgments rendered in various provincial courts of appeal and from the Federal Court of Canada (Appeal Division). Appeals that arise from a provincial court of appeal will normally have been previously heard by a County, District or other Provincial Court.

The Supreme Court of Canada stands at the apex of the Canadian judicial system. It is the final court of appeal in all cases, the last judicial resort for litigants, either individuals or governments. As a general court of appeal for both criminal and civil cases its jurisdiction embraces the civil law of Quebec as well as the common law of the nine common law provinces and two territories.

In most cases litigants need to obtain leave to appeal from the Supreme Court itself.

Also, in a few defined situations the Supreme Court is required to hear matters referred to it by the Government of Canada. Examples are important questions of law or fact concerning the interpretation of the Constitution Acts, 1867 to 1982, interpretation of federal or provincial legislation and the powers of Parliament.

2. Legal Mandate

The authority to establish a final court with a wide national jurisdiction was reposed in the Parliament of Canada by Section 101 of the Constitution Act, 1867. The Constitution Act, 1982, has confirmed that the Supreme Court of Canada stands at the apex of the Canadian judicial system.

The Court operates under the Supreme Court Act.

3. Program Objective

The objective of the Supreme Court of Canada is "to provide a general Court of Appeal for Canada".

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Supreme Court of Canada Program is composed of two activities:

- Administration; and
- Judges' Salaries, Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges.

These activities are described in Section II of the Plan. It should be noted that all person-year resources of the Program relate to the Administration Activity.

Organization Structure: The Court, which is located in Ottawa, is composed of the Chief Justice and eight puisne Judges, all of whom are appointed by the Governor in Council to consider motions for appeals and to hear appeals.

The Registrar, who is also appointed by the Governor in Council, is responsible for the administration of the Court and reports to Parliament through the Minister of Justice. He has authority to exercise the jurisdiction of a Judge sitting in chambers as may be conferred upon him by general rules or orders issued under the Supreme Court Act and undertakes other duties and responsibilites which may be assigned to him by the Chief Justice. The Registrar is assisted by a Deputy Registrar, appointed by the Governor in Council, who may exercise and perform all the powers and duties of the Registrar in the event that the Registrar is absent or unable to act.

Others reporting to the Registrar are the Chief Librarian, the Assistant Registrar Process, the Chief Law Editor, the Finance Officer and the Personnel and Administrative Officer. An executive legal officer, private secretaries and attendants are providing support services to the Chief Justice and the Puisne Judges.

The distribution of resources available to the Supreme Court is illustrated in Figure 3.

Figure 3: 1986-87 Resources Activity ($000)

Program	Activities	Functions	$	P-Y
Supreme Court of Canada (6,452 / 72 P-Y)	Judges Salaries, Allowances and Annuities (1,665)			
	Administration (4,787 / 72 P-Y)	Clerk of Process	178	5
		Editing	672	9
		Finance	96	3
		Judges' Support Staff	769	23
		Library	1,312	19
		Personnel and Administration	939	8
		Registrar's Office	821	5

D. Planning Perspective

1. Environment

The direction and nature of the Administration of the Supreme Court is determined by the content of the Supreme Court Act and the Judges' Act. Consequently, changes in either of these Acts could have significant impact upon the Program.

Issues that come before the Supreme Court are based on laws enacted by Parliament and provincial legislatures, therefore particular or special items of legislation will eventually affect the Program. For example, the proclamation of the Constitution Act, 1982 has meant that there is an enormous number of constitutional cases now before the courts at all levels in all regions of the country. This situation has influenced the program to the extent that a growing proportion of the Court's workload is made up of Charter cases. Because of the increasing complexity of the issues raised in Charter cases more of the Court's time and resources must be devoted to the resolution of these cases.

Modern technology is without question one of the factors which might influence the Program in the future. The extension of already available teleconferencing services to the hearing of appeals and the transmission of judgments through electronic data processing are two examples of situations where new technology might influence the Program in the future.

New economic and social developments may also have a significant impact upon the Program since it intensifies the concerns of the Canadian people. Consequently, their need to resort to legal decisions and to the judicial system will increase.

The Court operates in a milieu which is particular and unique. The expectations of the public, the legal community and the governments towards the Court are crucial as the Court is the final court of appeal in Canada. Nevertheless, the Court must act within a rigid prescribed framework.

2. Initiatives

The Supreme Court of Canada Program has no major initiatives planned for 1986-87.

3. Update on Previously Reported Initiatives

- The Court's endeavours to improve the publication of the Supreme Court Reports have been successfull. The period of time to publish the Reports has been reduced from twelve months to four months (see page 15).

- It is expected that the transfer of the security account from the Bank of Montreal to the Consolidated Revenue Fund will be finalized in 1986-87. The Government will then benefit from the use of this fund.

- As planned, an automated information retrieval system is being implemented in the Library of the Supreme Court of Canada; the implementation costs are estimated at $117,000 for 1985-86. Refer to page 15.

- Studies to solve space and environmental concerns related to the protection of the library collection have been undertaken. No cost was incurred by the Supreme Court of Canada in 1984-85.

4. Program Effectiveness

A final Court of Appeal for Canada assures uniformity, consistency and correctness in articulation, development and interpretation of legal principles throughout the Canadian judicial system and gives all Canadians the right to have important legal issues determined by a national court of appeal.

The operations of a national court of appeal require the provision of a variety of services to members of the Court, the legal community, litigants and the public in general. The quality of the administrative services within the Program contributes to the overall effectiveness of the Court. Further details on services provided by the Administration activity are described on pages 13 to 15.

Section II
Analysis by Activity

A. Administration

Objective

To support and contribute to the efficient and effective operation of the Supreme Court of Canada.

Resource Summary

The Administration Activity accounts for 74% of the Supreme Court Main Estimates for 1986-87 and 100% of the person-years.

Figure 4: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration	4,787	72	4,721	71	4,792	68

1984-85 Financial Performance: Actual financial requirements for 1984-85 were 14% or $587,000 higher than planned. The change was mainly caused by the installation of videoconferencing equipment in the Courtroom funded through a Supplementary Estimate and by authorized changes to statutory authorities. Refer to Figure 2 on page 8.

Description

The activity is composed of the following four functions:

The Supreme Court Reports and other publication: This function implements the distribution of judgments of the Court in two ways. First, before judgments are handed down, they are summarized in a headnote. When the Court releases its judgments, headnotes are attached to the reasons for judgment and they are distributed together across Canada. Reasons for judgment and headnotes are usually in both official languages. Secondly, reasons for judgment and headnotes are thoroughly edited as to form and put together to be published in the official Supreme Court Reports as is required by the Supreme Court Act.

Proofreading steps are performed at the Court even if the Reports are printed and distributed by the Canadian Government Printing Office, Supply and Services Canada. The Reports for each calendar years consist of two volumes of usually six parts each.

A bulletin of proceedings taken in the Supreme Court is also published on a regular basis during Court sessions.

Library: The library contains an extensive collection of approximately 200,000 volumes covering both common and civil law systems, including representative Commonwealth and European civil law publications. The Library provides three types of service, namely: Technical, Public and Research Services. Technical Services consist of the acquisition and processing of materials for collection organization and inventory control while Public Services provide information and reference assistance to the clientele. The Research Service consists of preparing analytical research for the Justices and the staff of the Supreme Court.

Process Registry: This function is responsible for receiving, checking and processing all applications for leave to appeal and other motions to be heard before the Court or in Judges' chambers as well as the appeals themselves. It provides to clients advice and assistance with regards to the Registry requirements as well as information to lawyers, the public and the media on the Court's rules of practice and the status of cases before the Court. The Process Registry also provides assistance in courtroom operations and in scheduling the activities of the Court (i.e. hearings on applications for leave to appeal, appeals, interlocutory motions, etc.). This unit maintains the Court records and registers, and the execution of orders of the Court.

Personnel, Finance and Administration: This function includes all aspects of personnel and financial administration as well as the provision of material management, records management and communication services required to support the operation of the Court.

Performance Information/Resource Justification

The quality of services provided by the administration activity to members of the Court, litigants, the legal community and the public at large contributes to the efficient operations of the highest Court of Appeal for Canada. The planning for the administration activity must ensure that a minimum resource level is available to this end.

The Supreme Court Reports and other publication: The judgments of the Supreme Court of Canada are the ultimate expression of legal decisions which might significantly influence the life of litigants as well as that of Canadians. The Supreme Court Reports are the official means by which the Court records its decisions in both official languages and makes them known throughout the country. The legal profession relies heavily on the Reports hence the need for technical accuracy and timeliness of the Reports.

Technical and administrative support capabilities to ensure that the Court can provide prompt bilingual reports on reasons for judgments have been improved. It has been therefore possible to reduce from one year to four months the turn around time for judgments to be published in the Supreme Court Reports. In 1984-85, 2593 pages were published in 19 parts at a cost of $357,460.

Library: The Library is primarily responsible for making accessible to the Judges of the Supreme Court of Canada the primary and secondary sources of the law essential to the exercise of a law-making function and for providing research support for the highest Court of the country. To this end, the Library must maintain a comprehensive collection including both common and civil law case books. This collection constitutes the most important collection of common and civil law material in Canada. It is regularly consulted by counsel appearing before the Court and other members of the legal community, representatives of government departments and agencies, other libraries and the public at large for reference use of materials not available elsewhere. In 1984-85, over 66,000 volumes were consulted.

In order to achieve complete inventory control of the collection and to provide a better service to its clientele, the Library is implementing an automated retrieval system.

Process Registry: The Process Registry plays a pivotal role in the functionning of the Supreme Court of Canada. Most cases commence with an application for leave to appeal; a submission (in five copies) made by the appellant to the Court provides the essential arguments why leave to appeal should be granted. In cases where the lower court granted leave to appeal, or where leave to appeal is as of a right, the process starts with the receipt of a notice of appeal. As a new file is opened upon receipt of each application, the number of new docket files would appear to be a true indicator of the workload.

During 1983-84 and 1984-85, the Court received an exceptional number of applications related to immigration issues. As a result, the number of new docket files opened has increased from 586 in 1982-83 to 715 in 1984-85. Efforts were made to assume this additional workload within the existing level of resources : procedures were adjusted, supplementary time worked and other responsibilities delayed.

B. Judges' Salaries, Allowances and Annuities; and Annuities to Spouses and Children of Judges

Objective

To pay salaries, allowances and annuities to Judges of the Supreme Court of Canada and annuities to spouses and children of Judges as authorized by the Judges' Act; to pay gratuities to spouses or such dependents of Judges who die while in office.

Resource Summary

This activity accounts for 26% of the Supreme Court Main Estimates for 1986-87.

Figure 5: Activity Expenditures ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Judges Salaries, Allowances and Annuities	1,665	1,654	1,478

1984-85 Financial Performance: Actual financial requirements for 1984-85 were 3% or $42,000 less than planned. Refer to Figure 2 on page 8.

Performance Information/Resource Justification

Estimated expenditures in 1986-87 for this activity are made, with the exception of gratuities paid to spouses or such dependants of judges who die while in office, under statutory authority and are distributed as follows:

Judges' salaries	$ 1,023,000
Allowances	66,000
Pensions	576,000
Total	1,665,000

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	3,314	3,124	2,869
Contributions to employee benefit plans	321	297	287
	3,635	3,421	3,156
Goods and Services			
Transportation and communications	241	299	186
Information	348	338	394
Professional and special services	728	726	583
Rentals	184	134	96
Purchased repair and upkeep	87	110	320
Utilities, materials and supplies	575	578	614
All other expenditures	1	9	2
	2,164	2,194	2,195
Total operating	5,799	5,615	5,351
Capital	77	169	367
Transfer Payments	576	591	552
Total expenditures	6,452	6,375	6,270

2. Personnel Expenditures

Figure 7: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-87 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Management	3	2	2	50,350 - 96,300	74,101
Scientific and Professional					
Law	7	7	5	20,523 - 88,120	42,387
Library Science	2	3	3	19,782 - 50,712	32,721
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	7	6	5	13,912 - 57,987	35,039
Other	2	2	2		
Technical					
Social Science Support	6	4	3	12,635 - 57,764	33,076
Administrative Support					
Clerical	17	18	19	12,932 - 31,743	23,237
Secretarial	16	15	17	12,636 - 31,946	25,491
Operational					
General Services	12	11	11	13,253 - 39,988	23,764
Other		1	1		

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 8: Annuities to Judges and to Spouses and Children of Judges($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Annuities to Judges and to Spouses and Children of Judges	576	591	534
Gratuities to Spouses of Judges who Die While in Office	-	-	18

18 (Supreme Court of Canada)

B. Cost Analysis

Figure 9: Program Cost by Activity ($000)

	1986-87 Expenditures	Add Other Costs	Total Cost	1985-86 Total Cost
Administration	4,787	1,945	6,732	6,752
Judges' Salaries, Allowances and Annuities	1,665		1,665	1,654
	6,452	1,945	8,397	8,406

Costs added to expenditures to obtain the total cost for 1986-87 include accommodation provided without charge by the Department of Public Works ($1,873,418) and services provided without charge by other departments ($72,072).

Cour suprême du Canada

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1987-III-25
ISBN 0-660-53203-4

au Canada: $3.00
à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Cour suprême du Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières énumère en détail le contenu de chaque section; le tableau des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du volume II des Comptes publics 6

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1986-1987
   1. Points saillants 7
   2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 8
   2. Examen du rendement financier 8
C. Données de base
   1. Introduction 9
   2. Mandat 9
   3. Objectif du Programme 10
   4. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification
   1. Contexte 11
   2. Initiatives 12
   3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées 12
   4. Efficacité du Programme 12

Section II
Analyse par activité

A. Administration 13
B. Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et aux enfants des juges 17

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 18
   2. Dépenses en personnel 19
   3. Paiements de transfert 20
B. Analyse des coûts 20

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $4,466,000 à l'appui du Programme de la Cour suprême du Canada en 1986-1987. En vertu de l'autorisation législative existante, des montants supplémentaires estimés à $1,665,000 seront dépensés pour les traitements, les indemnités et les pensions des juges et pour les pensions des conjoints et des enfants des juges et d'autres estimés à $321,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
	Cour suprême du Canada		
40	Dépenses du Programme	4,466	4,143
(S)	Traitements, indemnités et pensions des juges et pensions aux conjoints et enfants des juges	1,665	1,654
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	321	297
	Total du Programme	6,452	6,094

Crédits - Libellé et sommes demandées

Numéros des crédits	Ministères ou organismes (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Cour suprême du Canada	
40	Cour suprême du Canada - Dépenses du Programme	4,466,000

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987					Budget principal 1985-1986
	Années-personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges	....	1,089	....	576	1,665	1,654
Administration	72	4,710	77	....	4,787	4,440
	72	5,799	77	576	6,452	6,094
Années-personnes autorisées en 1985-1986	69					

Extraits du volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits en 1984-1985

(dollars)	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Crédit 45 - Dépenses du Programme	3,956,000	4,523,767	4,504,712
Statutaire - Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges	1,520,000	1,478,262	1,478,262
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	249,000	287,000	287,000
Statutaire - Remboursements des montants portés au crédit des recettes dans les années précédentes		65	65
Total du Programme	5,725,000	6,289,094	6,270,039

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987

1. Points saillants

En 1986-1987, les points saillants du Programme de la Cour suprême seront:

- Maintien des services de la Cour à l'aide d'un budget de 6 452 000 $ et 72 années-personnes (voir le tableau 1).

2. État financier récapitulatif

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu* 1985-1986	Différence	Détails à la page
Administration	4 787	4 721	66	13
Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges	1 665	1 654	11	17
	6 452	6 375	77	
Années-personnes autorisées	72	71	1	

* Les besoins financiers pour 1985-1986 sont 4% ou 261 000 $ plus élevés que prévus originalement, voir les extraits de la Partie II du Budget des dépenses à la page 4. Cette augmentation est attribuable aux besoins additionnels de deux années-personnes et de divers frais de fonctionnements pour lesquelles l'autorisation de présenter un budget supplémentaire a été obtenue (445 000 $); compensés par des économies de dépenses en personnel (100 000 $) et des réductions budgétaires (64 000 $). Les dépenses prévues en vertu de l'autorisation statutaire "traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges" ne reflètent pas les récentes modifications apportées à la Loi sur les juges.

Explication de la différence: Les besoins financiers de 1986-1987 sont 1,2 % ou 77 000 $ plus élevés que les dépenses prévues pour 1985-1986. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation des dépenses en salaire et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

B. Rendement récent

1. Points saillants

- Comme prévu, les questions relatives à la Loi constitutionnelle de 1982 ont commencé à être présentées devant la Cour suprême. Au cours de 1984-1985, 10 % du nombre des requêtes en autorisation de pourvoi entendues ont soulevé des questions relatives à la Charte. La Cour a absorbé les frais de gestion supplémentaires nécessaires pour traiter ces questions complexes.

- Les études visant à résoudre les problèmes d'espace et d'environnement liés à la sécurité de la collection de la bibliothèque ont été entreprises par Travaux publics Canada. Aucuns frais n'ont été engagés en 1984-1985. Voir page 12.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985		
	Réel	Budget principal	Différence
Administration	4 792	4 205	587
Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et enfants des juges	1 478	1 520	(42)
	6 270	5 725	545

Explication de la différence: La différence qui existe entre les dépenses réelles et le Budget principal résulte principalement de l'installation de matériel vidéo pour les conférences autorisée par le Budget supplémentaire (517 000 $) et des modifications permises aux autorisations législatives.

C. Données de base

1. Introduction

Le système judiciaire canadien est un système hiérarchique. Dans les provinces, il y a plusieurs niveaux de juridictions: les cours provinciales, les cours de comté ou de district, la Cour supérieure (appelée parfois la Cour suprême de la province, ou, au Québec, la Cour supérieure, ou au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et au Nouveau-Brunswick, la Cour du Banc de la Reine) et enfin la Cour d'appel provinciale, le plus haut tribunal de la province.

Les pourvois entendus par la Cour suprême découlent des décisions des différentes cours d'appel provinciales et de la Cour fédérale du Canada (Division d'appel). Les causes qui donnent lieu à des pourvois provenant de cours d'appel provinciales ont normalement déjà été entendues par une cour de comté ou de district ou par un autre tribunal provincial.

La Cour suprême du Canada est le plus haut tribunal du système judiciaire canadien. C'est la juridiction d'appel finale pour toutes les causes, le dernier tribunal auquel peuvent s'adresser les parties à un procès, qu'elles soient des particuliers ou des gouvernements. La Cour suprême étant un tribunal général d'appel tant en matière civile que criminelle, sa compétence comprend à la fois le droit civil du Québec et la common law des neuf autres provinces et des deux territoires.

Dans la plupart des cas, les parties à un procès doivent obtenir une autorisation de pourvoi de la Cour suprême elle-même.

Dans certains cas bien précis, la Cour suprême doit aussi entendre les questions qui lui sont déférées par le gouvernement du Canada. Il s'agit par exemple des questions importantes de droit ou de fait intéressant l'interprétation des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, l'interprétation des lois fédérales ou provinciales et les pouvoirs du Parlement.

2. Mandat

Le pouvoir de créer un tribunal de dernière instance investi d'une vaste juridiction nationale a été conféré au Parlement du Canada par l'article 101 de la Loi constitutionnelle de 1867. La Loi constitutionnelle de 1982 a confirmé que la Cour suprême du Canada est le plus haut tribunal du système judiciaire canadien.

C'est la Loi sur la Cour suprême qui régit le fonctionnement de la Cour.

3. Objectif du Programme

L'objectif de la Cour suprême du Canada est de fournir une cour générale d'appel pour le Canada.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme de la Cour suprême du Canada comprend deux activités:

- l'administration;
- le versement des traitements, des indemnités et des pensions des juges, et des pensions aux conjoints et enfants des juges.

Ces activités sont décrites dans la section II du plan. Il y a lieu de noter que toutes les ressources en années-personnes du Programme s'appliquent à l'administration.

Organisation: La Cour est située à Ottawa et se compose du juge en chef et de huit juges puînés qui sont tous nommés par le gouverneur en conseil, pour entendre des pourvois et des requêtes en autorisation de pourvoi.

Le registraire est aussi nommé par le gouverneur en conseil. Il est responsable de l'administration de la Cour et fait rapport au ministre de la Justice. Il exerce la juridiction d'un juge en chambre conformément aux ordonnances ou règles générales établies en vertu de la Loi sur la Cour suprême et il accomplit les autres devoirs et assume les autres responsabilités que peut lui assigner le juge en chef. Il est assisté d'un registraire adjoint, lequel est aussi nommé par le gouverneur en conseil et peut exercer tous les pouvoirs et remplir toutes les fonctions du registraire lorsque ce dernier est absent ou incapable d'agir.

Le registraire a aussi sous son autorité directe le bibliothécaire en chef, le registraire adjoint (greffe), l'arrêtiste en chef, l'agent des services financiers et l'agent du personnel et des services administratifs. Un agent exécutif juriste, les secrétaires particulières et les huissiers assurent les services de soutien au juge en chef et aux juges puînés.

La répartition des ressources relatives à ces fonctions est illustrée au Tableau 3.

Tableau 3: Ressources par activité (en milliers de dollars)

Programme	Activités	Fonctions	$	A-P
Cour suprême du Canada (6 452 / 72 A-P)	Traitement, indemnités et pensions des juges (1 665)			
	Administration (4 787 / 72 A-P)	Greffe	178	5
		Publications	672	9
		Finances	96	3
		Personnel de soutien des juges	769	23
		Bibliothèque	1 312	19
		Personnel et Administration	939	8
		Bureau du registraire	821	5

D. Perspective de planification

1. Contexte

Ce sont les dispositions de la Loi sur la Cour suprême et de la Loi sur les juges qui déterminent l'orientation et la nature de l'administration de la Cour suprême. Toute modification à l'une ou l'autre de ces lois pourrait donc avoir des répercussions importantes sur le Programme.

Les litiges dont la Cour est saisie se fondent sur des lois adoptées par le Parlement et les législatures provinciales et, par conséquent, certains éléments précis ou spéciaux du droit sont susceptibles d'influer sur le Programme. Par exemple, la proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982 a fait en sorte qu'un grand nombre d'affaires constitutionnelles sont maintenant devant les tribunaux à tous les niveaux dans toutes les régions du pays. Cette situation a eu une influence sur le Programme dans la mesure où les affaires qui portent sur la Charte constituent une proportion croissante de la charge de travail de la Cour. Étant donné la complexité croissante des questions soulevées dans les affaires relatives à la Charte, la Cour doit consacrer plus de temps et de ressources pour les trancher.

Le recours à une technologie nouvelle est sans nul doute un facteur qui influencera le Programme dans un avenir prochain. L'extension des services de téléconférence déjà disponibles pour l'audition des pourvois et la transmission des jugements par l'informatique constituent deux exemples de situations dans lesquelles la nouvelle technologie peut affecter le Programme dans le futur.

De nouvelles mesures économiques et sociales peuvent également avoir des répercussions importantes sur le Programme puisqu'elles augmentent

les préoccupations du public. Par conséquent, ce dernier peut avoir besoin de solliciter davantage l'intervention des tribunaux.

L'environnement dans lequel oeuvre la Cour est à la fois particulier et unique. Les attentes du public, de la communauté juridique et des gouvernements face à la Cour sont très importantes puisque celle-ci est la cour de dernier ressort au Canada. Malgré ces pressions, la Cour se doit d'agir dans un cadre strictement délimité.

2. Initiatives

Aucune initiative importante n'est prévue en 1986-1987 dans le Programme de la Cour suprême du Canada.

3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées

- Les efforts de la Cour pour améliorer la publication du Recueil de la Cour suprême ont été couronnés de succès. Le délai de publication a été réduit de douze à quatre mois. Voir page 15.

- Il est prévu que le transfert du compte de cautionnement pour frais d'appel de la Banque de Montréal au Trésor se terminera en 1986-1987. Le gouvernement pourra alors bénéficier de l'emploi de ce fonds.

- Comme il a été planifié, un système informatisé de recherche documentaire est mis en place à la bibliothèque de la Cour suprême du Canada; les coûts de mise en place sont évalués à 117 000 $ pour 1985-1986. Voir page 15.

- Des études pour résoudre les problèmes d'espace et d'environnement liés à la sécurité de la collection de la bibliothèque ont été entreprises. Cette activité n'a entraîné pour la Cour aucun coût en 1984-1985.

4. Efficacité du Programme

Une Cour d'appel de dernière instance pour le Canada assure le caractère uniforme, conforme et approprié de l'articulation, de l'élaboration et de l'interprétation des principes juridiques dans tout le système judiciaire canadien et donne à tous les Canadiens le droit de faire trancher les questions juridiques importantes par une cour d'appel nationale.

Le fonctionnement d'une cour d'appel nationale exige que divers services soient fournis aux membres de la Cour, à la communauté juridique, aux parties au procès et au public en général. La qualité des services administratifs dans le cadre du Programme contribue à l'efficacité générale de la Cour. De plus amples détails sur les services assurés par l'activité "Administration" sont décrits aux pages 13 à 16.

Section II
Analyse par activité

A. Administration

Objectif

Assurer et permettre le fonctionnement efficient et efficace de la Cour suprême du Canada.

État récapitulatif des ressources

L'activité "Administration" représente 74 % du budget principal de la Cour suprême pour l'année 1986-1987 et 100 % des années-personnes.

Tableau 4: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses de fonctionnement de l'administration	4 787	72	4 721	71	4 792	68

Rendement financier antérieur: Les besoins financiers réels pour 1984-1985 ont dépassé de 14 % ou 587 000 $ les besoins prévus. La différence résulte principalement de l'installation du matériel de visioconférence dans la salle d'audience, financée par un Budget supplémentaire et par des modifications permises aux autorisations législatives. Voir tableau 2 à la page 8.

Description

L'activité comprend les quatre fonctions suivantes:

Le Recueil de la Cour suprême et autre publication: Cette fonction vise la distribution des arrêts de la Cour de deux manières. Premièrement avant que les arrêts ne soient déposés, ils sont résumés dans des sommaires. Lorsque la Cour rend ses décisions, les sommaires sont joints aux motifs de jugement et ils sont distribués ensemble dans tout le Canada. Les motifs de jugement et les sommaires sont habituellement dans

les deux langues officielles. Deuxièmement, les motifs de jugement et les sommaires font l'objet d'une vérification approfondie quant à la forme et sont réunis pour être publiés dans le recueil officiel de la Cour suprême comme l'exige la Loi sur la Cour suprême.

La correction d'épreuve est faite à la Cour, même si le recueil est imprimé et distribué par l'imprimerie du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada. Le recueil d'une année civile comporte deux volumes de six cahiers chacun.

Un bulletin dans lequel sont répertoriées les procédures portées devant la Cour suprême est aussi publié régulièrement pendant que la Cour est en session.

Bibliothèque: La bibliothèque possède une vaste collection de plus de 200 000 volumes qui portent tant sur les systèmes de common law que sur les systèmes de droit civil, notamment des documents représentatifs du Commonwealth et des publications de droit civil européen. La bibliothèque fournit trois sortes de service, savoir: des services techniques, des services au public et des services de recherche. Les services techniques comprennent l'acquisition et le traitement des documents pour l'organisation de la collection et le contrôle de l'inventaire tandis que les services au public fournissent de l'aide à la clientèle en matière de renseignements et de référence. Les services de recherche consistent à rédiger les mémoires analytiques de recherche pour les juges et le personnel de la Cour suprême.

Greffe: Cette fonction comprend la réception, la vérification et le traitement de toutes les requêtes en autorisation de pourvoi et autres requêtes soumises à la Cour ou aux juges en chambre et des pourvois eux-mêmes. Elle fournit conseils et assistance aux clients en ce qui a trait aux exigences du greffe ainsi que des renseignements aux avocats, au public et aux médias en ce qui a trait aux règles de pratique de la Cour et à l'état des affaires présentées à la Cour. Le greffe fournit également de l'aide pour assurer le bon fonctionnement des salles d'audience et pour établir l'horaire des activités de la Cour (c.-à-d. les auditions relatives aux requêtes en autorisation de pourvoi, les pourvois, les requêtes interlocutoires, etc.). Cette unité conserve les dossiers et les registres de la Cour et les documents concernant l'exécution des ordonnances de la Cour.

Personnel, finances et administration: Cette fonction couvre tous les aspects de l'administration du personnel et des finances. Elle s'étend aussi à la gestion du matériel, la gestion des archives et aux services de communication nécessaires au bon fonctionnement de la Cour.

Données sur le rendement et justification des ressources

La qualité des services fournis par l'activité "Administration" aux membres de la Cour, aux parties aux procès, à la communauté juridique et

au public en général contribue à assurer le fonctionnement efficient du plus haut tribunal d'appel au Canada. La planification de l'activité "Administration" doit s'assurer qu'elle dispose d'un niveau minimum de ressource à cet effet.

Le Recueil de la Cour suprême et autre publication: Les arrêts de la Cour suprême du Canada constituent l'expression ultime des décisions juridiques qui peuvent avoir une influence significative sur la vie des parties au procès ainsi que sur celle des Canadiens. Le Recueil de la Cour suprême constitue le moyen officiel par lequel la Cour consigne ses décisions dans les deux langues officielles et les rend publiques dans tout le pays. La profession juridique s'appuie dans une grande mesure sur le recueil d'où le besoin d'une précision technique et la nécessité qu'ils soient publiés en temps utile.

Le soutien technique et administratif visant à assurer que la Cour puisse fournir rapidement un recueil bilingue contenant les motifs de jugement a été amélioré. Il a par conséquent été possible de réduire d'un an à quatre mois le délai de publication des arrêts dans le Recueil de la Cour suprême. En 1984-1985, 2 593 pages ont été publiées dans 19 cahiers au coût de 357 460 $.

Bibliothèque: La bibliothèque doit principalement permettre aux juges de la Cour suprême du Canada d'avoir accès aux sources primaires et secondaires du droit qui sont essentielles à l'exercice d'une fonction qui consiste à établir le droit et doit fournir des services de soutien en matière de recherche pour le plus haut tribunal du pays. À cette fin, la bibliothèque doit conserver une vaste collection qui comprend des recueils de jurisprudence de common law et de droit civil. Cette collection constitue la plus importante collection de documents de common law et de droit civil au Canada. Elle est régulièrement consultée par des avocats qui comparaissent devant la Cour et d'autres membres de la communauté juridique, des représentants des ministères et des organismes du gouvernement, d'autres bibliothèques et le grand public pour l'examen de documents qu'on ne trouve pas ailleurs. En 1984-1985, plus de 66 000 volumes ont été consultés.

Afin de tenir à jour la collection et de fournir un meilleur service à sa clientèle, la bibliothèque met sur pied un système de recherche documentaire automatisée.

Greffe: Le greffe joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de la Cour suprême du Canada. La plupart des affaires commencent avec une requête en autorisation de pourvoi, un mémoire (en cinq exemplaires) présenté par l'appelant à la Cour prévoit les arguments essentiels pour lesquels l'autorisation de pourvoi devrait être accordée. Dans les affaires où le tribunal d'instance inférieure a accordé l'autorisation de pourvoi, ou lorsque l'autorisation de pourvoi est de plein droit, le processus commence avec la réception d'un avis de pourvoi. Étant donné qu'un nouveau dossier est ouvert à la réception de chaque requête, le

nombre de nouveaux dossiers paraîtrait être un indicateur réel de la charge de travail.

Au cours de 1983-1984 et 1984-1985, la Cour a reçu un nombre exceptionnel de requêtes relatives à des questions d'immigration. Par conséquent, le nombre de nouveaux dossiers qui ont été ouverts est passé de 586 en 1982-1983 à 715 à 1984-1985. Des efforts ont été faits pour absorber cette charge de travail additionnelle avec les ressources existantes: les procédures ont été rajustées, du travail en temps supplémentaire a été fait et d'autres responsabilités ont été retardées.

B. Traitements, indemnités et pensions des juges; et pensions aux conjoints et aux enfants des juges

Objectif

Verser aux juges leur traitement, leurs indemnités et leur pension en conformité avec la Loi sur les juges; verser des prestations aux conjoints et à certaines personnes à charge de juges décédés pendant qu'ils occupaient leur poste et verser une pension aux conjoints et aux enfants des juges.

État récapitulatif des ressources

Cette activité représente 26 % du Budget des dépenses principal de la Cour suprême pour 1986-1987.

Tableau 5: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Traitements, indemnités et pensions des juges	1 665	1 654	1 478

Rendement financier antérieur: Les besoins financiers réels pour 1984-1985 ont été inférieurs aux besoins prévus de 3 % ou de 42 000 $. Pour plus de renseignements, voir le Tableau 2 à la page 8.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les dépenses relatives à cette activité pour 1986-1987 sont engagées, sauf en ce qui concerne les prestations versées aux conjoints ou à des personnes à charge de juges décédés pendant qu'ils occupaient leur poste, en vertu d'une autorisation législative et se répartissent comme suit:

Traitement des juges	1 023 000 $
Indemnités	66 000
Pensions	576 000
Total	1 665 000

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	3 314	3 124	2 869
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	321	297	287
	3 635	3 421	3 156
Biens et services			
Transports et communications	241	299	186
Information	348	338	394
Services professionnels et spéciaux	728	726	583
Location	184	134	96
Achat de services de réparation et d'entretien	87	110	320
Services publics, fournitures et approvisionnements	575	578	614
Autres dépenses	1	9	2
	2 164	2 194	2 195
Total des dépenses de fonctionnement	5 799	5 615	5 351
Capital	77	169	367
Paiements de transfert	576	591	552
Total des dépenses	6 452	6 375	6 270

2. Dépenses en personnel

Tableau 7: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1986-1987
	86-87	85-86	84-85		
Direction	3	2	2	50 350 - 96 300	74 101
Scientifique et professionnelle					
Droit	7	7	5	20 523 - 88 120	42 387
Bibliothécomie	2	3	3	19 782 - 50 712	32 721
Administration et service extérieur					
Service administratif	7	6	5	13 912 - 57 987	35 039
Autres	2	2	2		
Technique					
Soutien des sciences sociales	6	4	3	12 635 - 57 764	33 076
Soutien administratif					
Commis	17	18	19	12 932 - 31 743	23 237
Secrétariat	16	15	17	12 636 - 31 946	25 491
Exploitation					
Services généraux	12	11	11	13 253 - 39 988	23 764
Autres		1	1		

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1985. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Tableau 8: Pensions des juges et aux conjoints et aux enfants des juges (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Pensions des juges et aux conjoints et aux enfants des juges	576	591	534
Prestations versées aux conjoints de juges décédés pendant qu'ils occupaient leur poste	-	-	18

B. Analyse des coûts

Tableau 9: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)

	Dépenses de fonctionnement 1986-1987	Plus autres coûts	Coût total	Total 1985-1986
Administration	4 787	1 945	6 732	6 752
Traitements, indemnités et pensions de juges	1 665		1 665	1 654
	6 452	1 945	8 397	8 406

Les coûts ajoutés aux dépenses de fonctionnement pour obtenir le coût total net pour l'exercice financier 1986-1987 comprennent le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics (1 873 418 $) et le coût des autres services fournis gratuitement par d'autres ministères (72 072 $).